

Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 26 janvier 2016

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer des questions suivantes :

Etaient présents :	M.GUILLEMOT Franck,		M. GASTINE Christian,		Mme GAUDIN Christine,
	M.FAUCHEUX Jérémy,		M. LOUIS Olivier,	M. BILLAULT Michel,	
Absents :	M. TOURNE Frédéric,		M. PICHOT Guillaume,	M. GAUDIN Christophe,	
Secrétaire	M.GUILLEMOT Franck,				

Le compte rendu du 8 décembre 2015 est lu et approuvé.

Délibération N°2016/001 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

M. le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de douze mois consécutifs.

Considérant qu'en raison du congé pour grave maladie de Mme Monique Deboosere, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la période allant du 1^{er} février 2016 au 31 juillet 2016.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie.

Cet agent devra justifier d'une expérience professionnelle en secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- 1) De créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à raison de 10 heures par semaine et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement
- 2) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

La rémunération de cet agent est fixée sur la base du 6 échelon correspondant au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème}.

Le conseil municipal autorise M. le maire à verser des heures complémentaires en cas de nécessité de service.

Les crédits nécessaires à la rémunération du ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Délibération N° 2016/002 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire – Bretagne pour le changement des compteurs d'eau des châteaux d'eau.

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise SEIT pour le changement des compteurs des châteaux d'eau pour un montant HT 3 945,76 euros et décide de faire une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le maire pour mener à bien ce projet.

Délibération N° 2016/003 Nomination de délégués communaux pour la commission PLUI de la Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères.

A la demande de la Communauté de Communes, en application d'une décision du conseil communautaire du 30 novembre 2015, le conseil municipal désigne 2 titulaires : M. Guy Billault et M. Christophe Gaudin et 2 suppléants : M. Olivier Louis et M. Jérémy Fauchaux pour la commission PLUI de la Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères.

Délibération N° 2016/004 Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Le conseil municipal autorise M. le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2015 à savoir :

Pour le budget communal :
Chapitre 20 : 1 500 euros
Chapitre 21 : 3 000 euros
Chapitre 233 : 3 500 euros

Pour le service de l'eau :
Chapitre 21 : 10 000 euros
Chapitre 23 : 14 982 euros

Questions diverses :

Le Conseil ne donne pas suite aux demandes de subvention présentées ce jour.

Rappel des délibérations prises lors de cette séance :

- ❖ **Délibération N° 2016/001 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**
- ❖ **Délibération N° 2016/002 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire – Bretagne pour le changement des compteurs d'eau des châteaux d'eau.**
- ❖ **Délibération N° 2016/003 Nomination de délégués communaux pour la commission PLUI de la Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères.**
- ❖ **Délibération N° 2016/004 Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Le Maire, Guy BILLAULT		Conseiller, Jérémy FAUCHEUX	
1 ^{ère} Adjoint, Franck GUILLEMOT		Conseiller, Guillaume PICHOT	absent
2 ^{ème} Adjoint, Christophe GAUDIN	absent	Conseiller, Olivier LOUIS	
Conseiller, Christian GASTINE		Conseiller, Michel BILLAULT	
Conseiller, Frédéric TOURNE	absent		
Conseillère, Christine GAUDIN		Secrétaire de séance, Franck GUILLEMOT	